



La population croît fortement dans les couronnes des grandes et très grandes aires

Entre 2013 et 2018, la croissance de la population régionale est soutenue, malgré un ralentissement par rapport à la période précédente. Les aires d'attraction des villes de 200 000 habitants et plus sont les plus dynamiques, plus particulièrement leurs couronnes qui attirent de nombreux ménages. La disparité des évolutions démographiques entre territoires est essentiellement due au solde naturel, même si le solde migratoire joue un rôle important dans les aires à proximité de la Suisse. Le vieillissement marqué de la population dans l'ouest de la région entraîne des décès plus nombreux que les naissances et pèse sur la démographie de ces aires.

Hélène Decorme, Corinne Pollet, Insee

En Auvergne-Rhône-Alpes, entre 2013 et 2018, la population augmente de 0,6 % par an, soit 47 400 habitants supplémentaires chaque année. Même si cette croissance ralentit par rapport à la période 2008-2013, elle reste soutenue et supérieure au niveau national (0,4 %). Elle est portée de manière équilibrée par un excédent des naissances sur les décès (solde naturel positif, *définitions*) et un excédent des arrivées sur les départs (solde migratoire apparent positif, *définitions*). C'est en Haute-Savoie, dans l'Ain et dans le Rhône que la population croît le plus (0,9 % ou plus par an). Mais, alors que cette croissance cumule fort excédent naturel et migratoire dans les départements de Haute-Savoie et de l'Ain, elle est principalement soutenue par le solde naturel dans le Rhône. À l'opposé, la population diminue dans le Cantal et l'Allier. Cette baisse provient uniquement du solde naturel, résultat de décès plus nombreux, avec l'arrivée des générations du baby-boom à des âges élevés, et d'un recul des naissances.

Fort dynamisme démographique dans les aires de 200 000 habitants ou plus

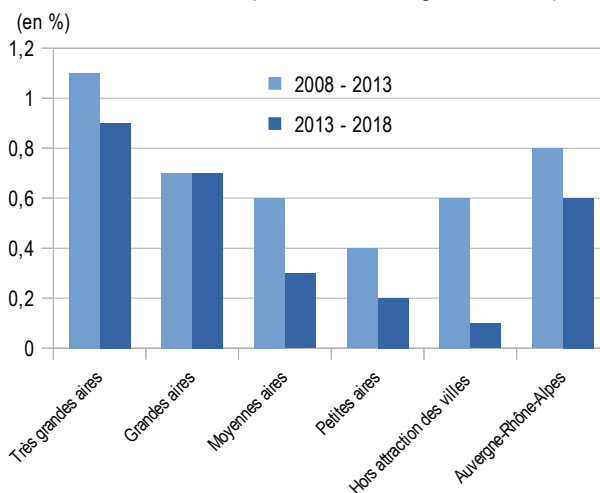
Parmi les aires d'attraction des villes (*définitions*), la croissance démographique s'atténue quand la taille de l'aire décroît. Elle est de 0,9 % dans les très grandes aires, 0,7 % dans les grandes, 0,3 % dans les moyennes et 0,2 % dans les petites (*figure 1*). La différence porte essentiellement sur le solde naturel, le solde migratoire étant assez similaire. Entre 2013 et 2018, l'essor démographique est fort dans la plupart des grandes et très grandes aires de la région, c'est-à-dire celles de 200 000 habitants et plus, atteignant 1,8 % dans la partie française de l'aire d'attraction de Genève – Annemasse. Seules les aires de Grenoble et de Saint-Étienne connaissent une croissance plus modérée (0,2 %). Dans les moyennes aires, la croissance de la population est plus faible mais également plus hétérogène. Elle est égale ou supérieure à 1 % à Thonon-les-Bains et Montélimar, alors qu'elle est stable ou en baisse à

Oyonnax, Roanne, Moulins, Aurillac, Vichy, jusqu'à – 0,8 % à Montluçon. Parmi les 69 petites aires d'attraction de la région, 33 gagnent de la population, 13 restent stables et 23 perdent au moins 0,2 % de leur population chaque année.

Par ailleurs, seules les grandes aires de 200 000 à 700 000 habitants maintiennent, durant la période 2013-2018, une croissance démographique similaire à celle des cinq années précédentes. Dans les autres catégories d'aires, comme au niveau régional, l'augmentation de la population ralentit, et de façon particulièrement marquée dans les communes hors attraction des villes.

1 Un dynamisme démographique plus fort dans les très grandes aires

Évolution annuelle moyenne de la population selon la taille de l'aire d'attraction des villes et la période, en Auvergne-Rhône-Alpes



Source : Insee, Recensements de la population 2008, 2013 et 2018

Une attractivité des couronnes toujours soutenue

Entre 2013 et 2018, la croissance de la population est plus élevée dans les couronnes que dans les pôles (0,8 % contre 0,5 %) grâce, notamment, à une plus forte attractivité. Dans les couronnes des aires de 50 000 habitants et plus, c'est-à-dire des moyennes, grandes et très grandes aires, l'installation de jeunes ménages est un moteur de la croissance démographique. L'excédent des arrivées sur les départs fait croître la population de ces couronnes de plus de 0,4 % chaque année. L'arrivée d'enfants au sein de ces ménages soutient également le solde naturel. Par contre, dans les couronnes des petites aires, la croissance de la population est moindre. L'excédent des arrivées sur les départs est limité, tout comme celui des naissances sur les décès.

À l'inverse des couronnes, le solde migratoire est nul dans les pôles, les arrivées équilibrant les départs. Cependant, le solde naturel excédentaire entraîne tout de même une hausse de la population. Cet apport est particulièrement fort dans les pôles des très grandes aires, où la part des jeunes est importante. Par contre, dans les communes-centres de ces très grandes aires, le solde migratoire s'est particulièrement détérioré entre 2013 et 2018 par rapport aux cinq années précédentes (2008-2013), passant de + 0,1 % à - 0,4 %.

Dans les communes hors attraction des villes, la population croît exclusivement grâce à l'installation de nouveaux habitants qui compense le déficit naturel. La population étant âgée dans ces territoires, les décès sont plus nombreux que les naissances.

Les aires proches de la Suisse particulièrement dynamiques

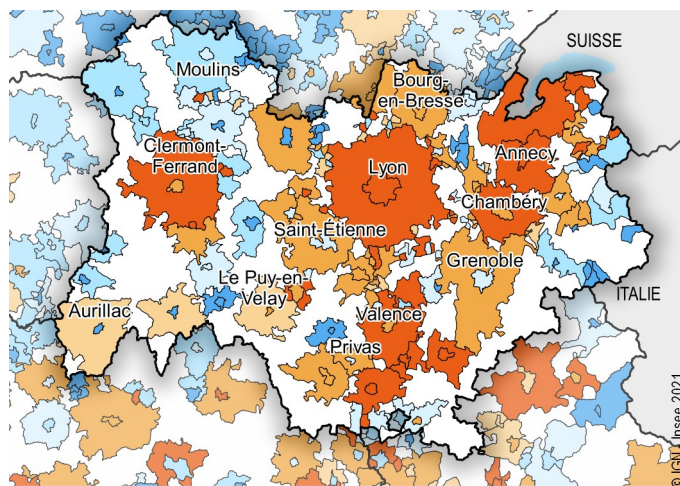
L'évolution démographique ainsi que ses moteurs diffèrent selon les territoires. Les différences sont essentiellement dues au solde naturel. Les aires d'attraction du quart nord-est de la région sont démographiquement très dynamiques, en particulier près de la Suisse, notamment la partie française des aires de Genève – Annemasse et de Lausanne, ou les aires d'Annecy, de Morzine, de Chambéry, de Cluses ou d'Albertville (Figure 2). C'est également le cas pour celle de Lyon ainsi que les aires d'attraction de l'Ain (Saint-Didier-sur-Chalaronne, Lagnieu, Belley et Bourg-en-Bresse). La quasi-totalité de ces aires cumulent excédents naturels et migratoire. La population des aires du sud de la région, telles que

Crest, Montélimar, Die et Valence, augmente aussi fortement (0,8 % ou plus). Ces aires attirent des habitants. Cette croissance y est, en effet, portée par des arrivées plus nombreuses que les départs, particulièrement dans les aires de Crest et Die où l'excédent migratoire atteint 1,3 %.

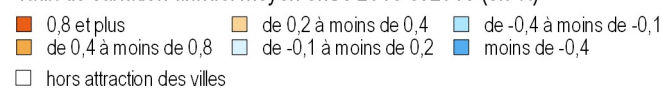
Dans la plupart des aires d'attraction à l'ouest de l'axe Roanne – Le Puy-en-Velay, la population est stable voire diminue. Un excédent migratoire insuffisant ne permet pas de compenser le déficit naturel, résultat du vieillissement de la population. Dans l'aire de Clermont-Ferrand en revanche, la population affiche une hausse importante, soutenue par une forte attractivité. Les aires alpines entre Chamonix-Mont-Blanc et Modane perdent également des habitants, en raison d'un important déficit migratoire. ■

2 Un dynamisme démographique concentré au plus proche des grandes agglomérations

Taux de variation annuel moyen de la population des pôles et des couronnes des aires d'attraction des villes entre 2013 et 2018



Taux de variation annuel moyen entre 2013 et 2018 (en %)



Source : Insee, Recensements de la population 2013 et 2018

Sources

Cette étude utilise les populations communales, dites « populations municipales légales », issues des recensements de la population en date de référence au 1^{er} janvier 2018, au 1^{er} janvier 2013 et au 1^{er} janvier 2008.

Les statistiques de l'état civil sur les naissances et les décès sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee.

Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'excédent lorsque ce solde est positif, de déficit dans le cas contraire.

Le **solde migratoire** apparent est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de la période considérée. Dans cette étude, il s'agit d'un solde apparent estimé par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel. Ce concept est indépendant de la nationalité.

L'**aire d'attraction d'une ville** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi et d'une couronne qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Les aires de 700 000 habitants ou plus seront nommées très grandes aires, celles de 200 000 à 700 000 habitants, grandes aires, celles de 50 000 à 200 000 habitants, moyennes aires et celles de moins de 50 000 habitants, petites aires.

Les **communes hors attraction des villes** sont celles situées hors des pôles et hors des couronnes des aires d'attraction des villes.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes
165 rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Thierry Geay
Philippe Mossant

ISSN : 2493-1462

©Insee 2021

Pour en savoir plus

- « Près de 8 millions d'habitants », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 82, décembre 2020
- « Aires d'attraction des villes : de jeunes adultes dans les pôles, des familles dans les couronnes », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 109, décembre 2020
- « 92 % de la population de la région vit dans une aire d'attraction des villes », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 105, octobre 2020
- « Le dynamisme démographique faiblit entre 2013 et 2018, avec la dégradation du solde naturel », *Insee Focus* n° 221, décembre 2020

